Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 060-216000430-20261029-722026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département OISE

EXTRAIT N°72/2026 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
19 octobre 2026

Date d'affichage de la convocation
19/10/2026

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Adhésion et cotisation statutaire 2027 à l'Adico

L'an deux mille vingt-six et le 29 octobre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, VOISIN FONTANET Guy, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie, BATAILLE Richard, ARHUR Sylviane, ARHUR Ludovic, GUYOLARD Yannick

Pouvoirs : CARTIER Flavie à STAELENS Isabelle, NAEGLE Laetitia à MONVOISIN Patrice

Absents : MARECHAL Philippe

Secrétaire de séance : MARION Antoine

Madame le Maire informe les membres présents que le montant de l'adhésion 2027 à l'Adico dépend de la taille de la Commune et s'élève à 2 195 euros HT pour les communes comprises entre 1 000 et 1 999 habitants.

L'adhésion comprend assistance téléphonique, la coordination incidents matériels et logiciels, la prise en main des logiciels de gestion et l'assistance aux secrétariats de mairie.

De plus le montant de la cotisation statutaire s'élève à 86 euros HT soit un montant total de 2737.20 € TTC

Vote à l'unanimité

Pour copie conforme,
Le 30/10/2026
Le Maire,
Isabelle MORELLE

Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué
Patrice MONVOISIN

MAIRIE DE BALAGNY-SUR-THERAIN (Oise)